

Calendrier du mouvement intra 2018

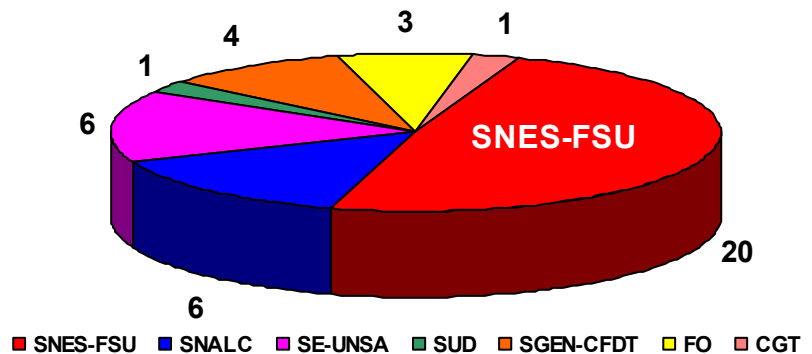
Saisie des vœux sur I-Prof : du lundi 19 mars (12 h 00) au mardi 3 avril 2018 (12 h 00)

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	mardi 3 avril
Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation	mardi 3 avril
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	vendredi 6 avril
Affichage des barèmes sur SIAM	vendredi 4 mai
Groupe de travail vœux, barèmes et dossiers médicaux	jeudi 17 et vendredi 18 mai
Affichage sur SIAM des barèmes retenus après GT	à partir du jeudi 17 mai
Commissions et Formations Paritaires Mixtes	mercredi 13 et jeudi 14 juin
Groupe de travail d'affectation des TZR	mardi 10 et mercredi 11 juillet

La profession a renouvelé largement sa confiance au SNES-FSU lors des élections professionnelles de 2014. Nous restons ainsi l'organisation syndicale comptant le plus d'élus dans les CAPA (20 au total).

Cette place de **première organisation syndicale** permet aux commissaires paritaires de faire un véritable travail d'information et de contrôle lors de la vérification des barèmes et des opérations de mouvement et de proposer des améliorations chaque fois que cela est possible.



Les élu-e-s du SNES-FSU sont à vos côtés pour vous conseiller lors du choix de vos vœux et pour suivre et défendre votre dossier dans les groupes de travail et commissions.

Permanences « Mutations » du SNES-FSU

Pendant la période des mutations, le SNES-FSU organise, en plus des permanences habituelles **du mardi au vendredi de 14 h à 17 h**, à la section académique, des **permanences spécifiques** « mutations » en présence de commissaires paritaires. Il organise en plus des **réunions d'information** « mutations » dans le reste de l'académie et à l'ESPE de Chamalières.

En dehors de ces horaires de permanence, vous pouvez **écrire un mail à s3cle@sned.edu** en précisant vos coordonnées, votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter au plus vite.

Mardi 20 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 21 mars	Clermont-Ferrand	Maison du Peuple	14 h - 17 h
Mercredi 21 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 21 mars	Moulins	FSU - 42 rue du Progrès	14 h - 17 h
Jeudi 22 mars	Chamalières	ESPE	12 h 30 - 14 h
Vendredi 23 mars	Vichy	Bourse du Travail	14 h - 17 h
Mardi 27 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h
Mercredi 28 mars	Le Puy en Velay	Maison des syndicats	14 h - 17 h

IMPORTANT :

Nous tenons à vous informer que cette année est une année de congrès pour le SNES. La plupart des militants seront à Rennes du 26 au 30 mars. Pendant cette semaine-là, nos locaux seront fermés, nous ne serons joignables que par mail. Nous vous répondrons depuis le congrès. Merci de nous laisser votre numéro de téléphone et de nous préciser votre discipline afin que nous puissions vous rappeler.

- * **Section académique du SNES-FSU** : Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FD - 04 73 36 01 67
- * **Section départementale de l'Allier** : Bourse du travail, Boulevard de la Mutualité, 03200 VICHY - 04 70 97 09 70
- * **Section départementale de Haute-Loire** : Maison des Syndicats, 4 rue de la Passerelle, 43000 LE PUY - 04 71 04 07 09
- * **Section départementale du Cantal** : Maison des Syndicats, 7 place de la Paix, 15000 AURILLAC - 04 71 64 00 17